

CLIC Infos

Juillet/ Août 2025



La protection juridique

La maladie, le handicap, un accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre hors d'état de manifester sa volonté.

La mesure de protection juridique d'une personne peut-être une mesure d'habilitation familiale ou de protection judiciaire. Les mesures de protection judiciaire permettent de protéger les intérêts d'une personne et peuvent être sollicitées par une personne extérieure à la famille. Il peut s'agir d'une mesure de sauvegarde de justice, d'habilitation familiale, de tutelle ou curatelle.

Toute demande d'ouverture de mesure doit être obligatoirement accompagnée d'un certificat médical circonstancié. Ce certificat médical est rédigé par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République, qui établit l'altération des facultés de la personne. On peut se procurer la liste des médecins agréés auprès du greffe du tribunal d'instance. A savoir que le coût du certificat est de 192 € (160 € HT).

La demande peut être faite par les personnes suivantes :

- ⇒ le majeur à protéger ;
- ⇒ le conjoint de la personne à protéger ;
- ⇒ le partenaire de pacs de la personne à protéger;
- ⇒ le concubin de la personne à protéger avec qui elle fait vie commune;
- ⇒ un parent ou allié de la personne à protéger ;
- ⇒ une personne entretenant des liens étroits et stables avec la personne à protéger.

Auprès de qui ?

- ⇒ au juge des tutelles dont dépend le lieu de résidence du majeur à protéger.

Audition :

- ⇒ le majeur à protéger
- ⇒ la ou les personnes ayant fait la demande de protection
- ⇒ choix de la mesure

Le juge peut décider, après avis du médecin ayant établi le certificat médical, de ne pas entendre la personne, si l'audition peut nuire à sa santé ou si la personne ne peut exprimer sa volonté. Il peut également se déplacer rencontrer le majeur à protéger en EHPAD, à l'hôpital ou à son domicile s'il n'est pas en capacité de se déplacer.

Personnes désignées :

- ⇒ celle(s) ayant fait la demande
- ⇒ un mandataire judiciaire

Le choix se fait, dans la mesure du possible, et en tenant compte des sentiments exprimés par la personne.

Au cours de la mesure la personne qui a été désigné par le juge des tutelles peut changer.

La durée de la mesure de protection est de 5 ans. Au terme de ce délai vous pouvez effectuer une demande de renouvellement. Celle-ci sera d'une durée de 10 ans.

Coût de la mesure :

- Si la mesure a été confiée à un proche (conjoint, famille, ami...), elle est normalement exercée à titre gratuit.
- Si la mesure a été confiée à un mandataire judiciaire à la protection des majeurs, ce dernier sera rémunéré par la personne protégée.

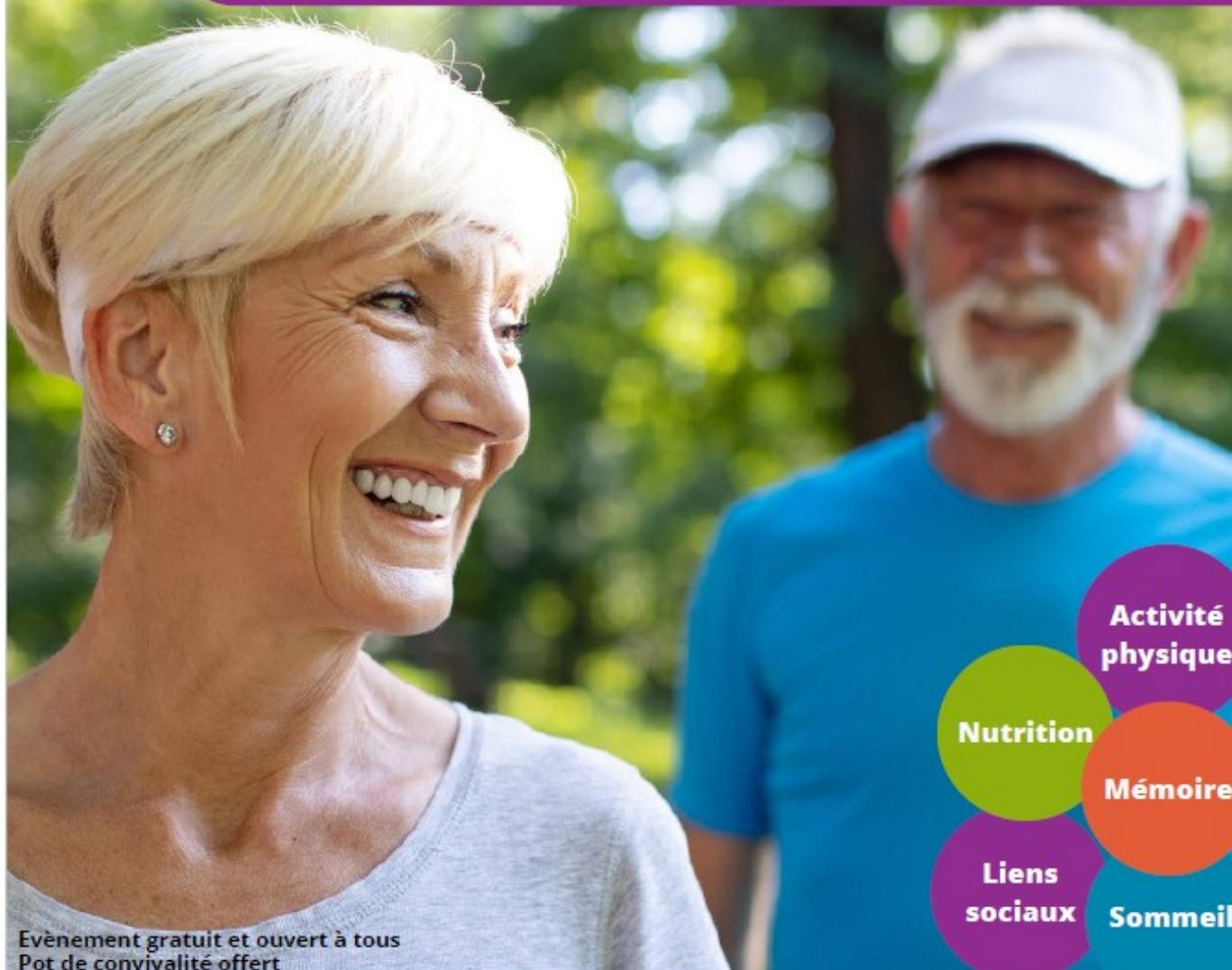
Fin de la mesure :

- ⇒ à tout moment, si le juge décide qu'elle n'est plus nécessaire,
- ⇒ à l'expiration de la durée fixée, en l'absence de renouvellement,
- ⇒ au décès de la personne.

Sources : agevillage.com, www.cours-appel.justice.fr, service-public.fr

*Les ateliers, formations et autres
près de chez vous*

LES CLÉS POUR RESTER EN FORME !



Nutrition

Activité
physique

Mémoire

Liens
sociaux

Sommeil

Évènement gratuit et ouvert à tous
Pot de convivialité offert

Mardi 23 septembre 2025 de 14h00 à 16h30

**Centre Culturel Saint-Pierre
Rue de l'Église (Trescalan) à LA TURBALLE**

Conférence animée par Nadia WIAZZANE
Médecin au Centre de prévention Agirc-Arrco Pays-de-la-Loire

Retrouvez-nous afin de mieux comprendre comment préserver votre capital santé !

A l'issue de la conférence :

- **Maxime DEGREGZ**, éducateur sportif départemental présentera les activités physiques adaptées en direction des seniors sur le territoire de CAP Atlantique La Baule-Guérande.
- Possibilité de s'inscrire à un bilan de prévention gratuit afin de bénéficier de conseils personnalisés.
- **Thomas LE CAM**, enseignant en activité physique adaptée au sein de l'association Siel Bleu proposera un atelier découverte. Cette séance est ouverte à tous, dans la limite des places disponibles, sur inscription au 02 40 11 88 72.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

LA TURBALLE

CLIC
éclair'âge

ATELIERS Numériques



FAMILIARISEZ-VOUS AVEC LA TABLETTE ET VOTRE SMARTPHONE

10 ateliers pour les débutants
du 26 Septembre au 12 Décembre 2025
Ouvert à tous les retraités
Gratuit

**TOUS LES VENDREDIS DE 14H00 À 16H00
SAINT-LYPHARD**

Inscription obligatoire !
Prêt d'une tablette pendant l'atelier

Association agréée
Éducation et prévention
sur les territoires
Pays de la Loire

Le contenu des séances sur www.aseptdpl.fr



●●● WEBCONFÉRENCE ●●●

Les Mardis de l'Agirc-Arrco

Les mardis
De 10h00 à 11h30
www.happyvisio.com




Inscription simple et rapide
Code partenaire : CASFR

REPLAY

Thématiques abordées :

- Les clés du bonheur après 60 ans.
- Mieux vaut prévenir que guérir : tout savoir pour être au top de sa forme !
- Bien vivre son rôle de proche aidant : prendre soin de soi tout en gérant la perte d'autonomie d'un de ses proches.
- Moi et les autres : la force du lien.
- Les services Accompagnement et prévention Agirc-Arrco : des solutions pour tous les âges de la vie.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE Partagez un moment de convivialité et de bonne humeur tout en faisant le plein d'infos, de conseils et d'idées pour vivre pleinement votre retraite, actuelle ou future.

agirc-arrco

Udaf
Loire-Atlantique
UNIS POUR LES FAMILLES

LE LIEN
Accès aux droits et au numérique

C'EST QUOI ?
Un lieu d'information, d'écoute et d'orientation pour répondre à toutes vos questions en lien avec la vie quotidienne.

POUR QUI ?
Pour tous-tes en Loire-Atlantique

Comment envoyer un email ?
Ai-je le droit à l'aide au logement ?
Ai-je le droit à des aides financières pour mes projets ?



Financé par **LE GOUVERNEMENT** et **LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services



GUÉRANDE

La Madeleine
(Place de l'Église)
10H00 - 12H30

Saillé
(Parking de la place Jean IV devant l'Église)
10H00 - 12H30

LES MARDIS en 2025

28 JANVIER / 25 MARS
20 MAI / 30 SEPTEMBRE
25 NOVEMBRE

25 FÉVRIER / 22 AVRIL
1 JUILLET / 14 OCTOBRE
16 DÉCEMBRE

**Contact Le Bus Le Lien :
02.51.80.30.46**

BUL. Book Up Lab.

L'Atelier des Belles Histoires

Un été pour se raconter

15 juillet - 15 septembre

ATELIERS CRÉATIFS
Collage, photographie & typographie

dans ta structure et dans qu'écris avec des ARTISTES PROFESSIONNELS

LIVRE
en Automne

EXPOSITION

Book Up Lab vous accompagne tout l'été pour exprimer votre histoire, créer ensemble et valoriser la parole de chacune. ~ Visites culturelles, échanges et moments conviviaux. ~ Un Projet, plusieurs lieux, toutes les générations. ~ Tous les niveaux sont bienvenus ! Aucun prérequis nécessaire.

Soutenu par : MINISTÈRE DE LA CULTURE, PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE, Guérande, LE SPOT, inscriptions



Ateliers « Siel ! Ma mémoire »

Un code oublié ? Des lunettes introuvables ? Un plat qui a brûlé ? Tenez tête à vos inquiétudes et muscliez votre mémoire.



2 séances à **KENKIZ** les **4 et 11 juillet**

De **15h30 à 16h30**

Sur inscription auprès de Virginie au 02.40.24.99.57.

Tarif : 1€/séance à régler sur place auprès de Siel Bleu

Lieu : 58 rue de la Maisonneuve



Les Petits Papot'âges dans nos villages...

Vous avez des questions sur le logement, le budget, la santé ou simplement l'envie de rompre l'isolement autour d'un café, d'un thé, le CCAS vient à vous 1 fois par mois dans les villages !

Entrée libre. Si besoin d'être véhiculé, un accompagnement peut-être mis en place.

Prochaines dates :

SAILLE, le **Mardi**, 01/07 de **10h30 à 12h00**, salle de l'accueil Périscolaire (derrière l'église)

CLIS, les **Mardis 22/07 et 19/08**, de **14h à 16h**, salle des Perrières

Contact :
CCAS Guérande
02.40.24.99.57

Prévention canicule

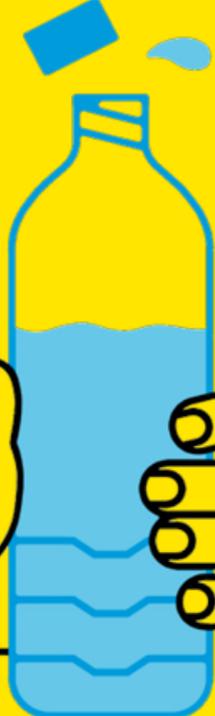


**PRÉVENTION
CANICULE**
registre des personnes fragiles
ou isolées

Pour plus d'information,
contactez la Mairie/
le CCAS de votre commune



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler

Manger en
quantité suffisante

Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour

Ne pas boire
d'alcool

Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches

Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule

